

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 10 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle exposition de la médiathèque à Villefranche d'Albigois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Délégués en exercice : 23	Suppléants : 14
Délégués présents : 18	
Voix délibératives : 17	
Autres participants : 2	

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Bruno BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Serge BOURREL, Alain BOYER, J-Marc SENGES, Bernard TRESSOLS

Titulaires excusés : J-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU OURLIAC, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Marc CINTAS, Françoise EMERIAUD, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Pascal THIERY

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, Didier ROUDIER, J-Michel SIBRA,

Autres participants : Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT,

Secrétaire de séance : Myriam VIGROUX

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12/12/2022	2
2	Approbation du compte de gestion 2022.....	2
3	Vote du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat :.....	2
3.1	Exécution du budget (€).....	2
3.2	Résultat de fonctionnement 2022 :.....	3
3.3	Résultat d'investissement 2022 :.....	3
4	Budget primitif 2023 et appel à participation des 5 EPCI	3
4.1	Recettes de fonctionnement.....	3
4.2	Dépenses de fonctionnement.....	4
4.3	Recettes d'investissement.....	4
4.4	Dépenses d'investissement.....	5
4.5	Appel à participation des 5 EPCI :.....	5
5	Désignation des membres du comité de programmation du Gal.....	5
6	Nomenclature budgétaire et comptable M57.....	6
7	Convention Bourgs Centres	6
8	Questions diverses.....	6

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 18h00.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (13 titulaires présents + 4 suppléants avec voix délibérative + 1 suppléants sans voix délibérative) et constaté que le quorum était atteint (17/23).

Madame Myriam VIGROUX est nommée secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12/12/2022

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 12 décembre 2022, qui est approuvé à l'unanimité.

2 Approbation du compte de gestion 2022

Présentation aux membres du comité Syndical du compte de gestion 2022 tel qu'il a été établi par Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Albi

	Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	25 007.90 €	0 €	383.59 €	24 624.31 €
Fonctionnement	317 852.90 €	0 €	46 042.63 €	363 895.53 €
TOTAL	342 860.80 €	0 €	45 659.04 €	388 519.84 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2022.

3 Vote du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat :

Election d'un président de séance : **Mme Sandrine SANDRAL**, élue Présidente de séance, présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2021, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2021.

3.1 Exécution du budget (€)

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	465 045,39	G	511 088,02
	Section d'investissement	B	2 266,60	H	1 883,01
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	I (si excédent)	317 852,90
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	25 007,90
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	467 311,99	= G+H+I+J	855 831,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00

N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
---------	---	-------	------	-------	------

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	465 045,39	= G+I+K	828 940,92
	Section d'investissement	= B+D+F	2 266,60	= H+J+L	26 890,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	467 311,99	= G+H+I+J+K+L	855 831,83

3.2 Résultat de fonctionnement 2022 :

Recettes de fonctionnement :	511 088.02 €
Dépenses de fonctionnement :	465 045.39 €
Résultat de fonctionnement 2022 :	46 042.63 €
Excédent 2021 reporté :	317 852.90 €
Excédent global de fonctionnement :	363 895.53 €

3.3 Résultat d'investissement 2022 :

Recettes d'investissement :	1 883.01 €
Dépenses d'investissement :	2 266.60 €
Résultat d'investissement 2022 :	- 383.59 €
Excédent 2021 reporté :	25 007.90 €
Excédent global d'investissement :	24 624.31 €

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire de 45 659.04 €**, qui se traduit **par un excédent total cumulé de 388 519.84 €**.

Les détails sont apportés dans la présentation jointe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2022.

4 Budget primitif 2023 et appel à participation des 5 EPCI

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du 12/12/22 et sur la base d'une cotisation à 3,80 € par habitant, il sera proposé le budget primitif 2023, suivant :

- En dépenses de fonctionnement : 845 112,53 €
- En recettes de fonctionnement : 845 112,53 €
(qui reprend le résultat de clôture 2021 corrigé à hauteur de 363 895,53 €)
- En dépenses d'investissement : 28 719,08 €
- En recettes d'investissement : 28 719,08 €
(avec reprise du solde d'exécution 2021 à hauteur de 25 007.90 €)

4.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2023 sont estimées à 845 112,53 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2023
013 - Atténuation de charges	13 515 €
70 - Produits des services	10 000 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	457 702 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €

042 - Opérations d'ordre	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	363 895.53 €
Total	845 112.53 €

Chapitre 013 : Remboursement rémunération personnel (congé maternité) Willis Towers Watson (13 515 €)

Chapitre 70 : L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de notre Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

Chapitre 74 : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais le principal reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (226 027.80 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- l'Animation Territoriale du Département (33 297 €)
- l'Assistance Technique Région (80 000 €)
- l'aide préparatoire de la Région pour la candidature LEADER 2023-2027 (4 100 €)
- Financement LEADER Aide préparatoire programme 2023-2027 (12 300 €)
- Financement Animation Gestion LEADER 2022 (33 709 €)
- Financement LEADER Chargé de Mission PAT / Remplacement Anaïs (13 248 €)
- Financement LEADER Stage Bouge ton Climat (1 488 €)
- Financement LEADER poste Conseiller EnR – Transition Ecologique (26 220 €)
- Financement LEADER Accompagnement prestataires touristiques avec la CCI (5 917 €)
- Accompagnement prestataires touristiques avec la CCI (1 479 €) Offices de Tourisimes et EPCI
- DRAAF Plan de relance PAT (8 832 €)
- Actions PAT 2023 DRAAF (11 085 €)

4.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 845 112.53 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2023
011 – Charges à caractère général	149 930 €
012 – Charges de personnel	442 625 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	150 423.38 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	100 000 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	2 134.15 €
Total	845 112.53 €

4.3 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 28 719.08 €

CHAPITRE	BP 2023
10 – FCTVA,	510 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement	1 450.62 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 134.15 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	24 624.31 €
Total	28 719.08 €

Les principales recettes d'investissement seront constituées par :

- les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau (2 134.15 €),
- Subvention LEADER suite à l'achat d'un ordinateur FDT (1 450.62 €),

- FCTVA 2021 (510 €)

4.4 Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 28 719.08 €.

CHAPITRE	BP 2022
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	200 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	28 519.08 €
23 – Immobilisations en cours	€
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	28 719.08 €

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat d'un ordinateur + licence (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau) (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2022

4.5 Appel à participation des 5 EPCI :

Suite au débat sur les orientations budgétaires 2023, le projet de budget a été établi sur la base d'une **cotisation maintenue à 3,80 € par habitant**, en fonction de la population totale (base INSEE 2020), selon la clé de répartition suivante :

	Population totale INSEE 2020	Participation 3.80 €/hab.
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 543	24 863.40 €
CC Centre Tarn	11 375	43 225.00 €
CC Cordais et Causse	5 369	20 402.20 €
CC du Carmausin - Ségala	30 522	115 983.60 €
CC Val 81	5 672	21 553.60 €
TOTAL :	59 481	226 027.80 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les montants de participation et autorise le Président à effectuer l'appel à participation des membres.

5 Désignation des membres du comité de programmation du Gal

Le GAL, comité de programmation, doit être composé d'un collège public, 13 titulaires et 6 suppléants, désignés par le comité syndical du PETR et d'un collège privé, 14 titulaires et 7 suppléants, désignés par le Conseil de Développement Territorial

La composition du GAL doit respecter :

- un équilibre géographique tant au niveau des élus qu'au niveau des membres privés.
- une représentation des thématiques et des secteurs professionnels concernés par le programme
- un comité de programmation attentif à l'équilibre hommes- femmes

Pour le collège des élus, il est proposé de désigner :

- 4 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala
- 3 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes Centre Tarn
- 2 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes Monts d'Alban et Villefranchois
- 2 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes VAL 81

- 2 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes Cordais Causse

Suite à cette présentation, voici la proposition des titulaires et délégués pour siéger au comité de programmation du GAL

	Titulaires	Suppléants
CC Carmausin-Ségala	Mme Christine BARRILIOT	Mme Fatima SELAM
	M. Jean-Claude CLERGUE	
	M. Jean-Marc BALARAN	M. Jean-Louis BOUSQUET
	M. Jean-Marc SENGES	
CC Centre Tarn	Mme Marie-Claude ROLLAND	M. Sylvian CALS
	M. Serge BOURREL	
	M. Pascal THIERY	
CC Monts d'Alban et Villefranchois	M. Jean-Luc ESPITALLER	M. Bruno BOUSQUET
	M. Patrick CARAYON	
CC Val 81	M. Guy GAVALDA	Mme Myriam VIGROUX
	M. Didier ROUDIER	
CC Cordais et Causse	Mme Sabine BOUDIOU OURLIAC	Mme Sylvie GRAVIER
	M. Bernard BOUVIER	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les personnes ci-dessus, pour représenter le PETR au sein du GAL Comité de Programmation LEADER.

6 Nomenclature budgétaire et comptable M57

Il est demandé aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir approuver le passage du Pôle Territorial Albigeois Bastides à la nomenclature M57 développée à compter du budget primitif 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable et autorise le président à engager toutes les démarches nécessaires.

7 Convention Bourgs Centres

Le Pôle Territorial a pour mission d'accompagner :

- le renouvellement des contrats Bourgs-Centres existants (Carmaux-Blaye, Valderiès, Alban, Réalmont, Villefranche d'Albigeois et Valence d'Albigeois),
- la validation des contrats entrants de Montredon-Labessonnié et de Cagnac-les-Mines,
- les nouvelles communes candidates (Cordes-sur-Ciel, Pampelonne, Saint-Benoît de Carmaux)
- de questionner la commune éligible de Vaour sur l'opportunité de rejoindre le dispositif.
- toute commune qui n'aurait pas été préalablement ciblée par la Région et qui serait autorisée par cette dernière à rejoindre le dispositif

Il est proposé de prendre une délibération autorisant le Président à signer les nouveaux contrats Bourgs-Centres Occitanie engagées sur la période 2022-2028 ainsi que les renouvellements des contrats Bourgs-Centres Occitanie existants.

Le Comité Syndical valide cette proposition, après en avoir délibéré à l'unanimité

8 Questions diverses

Dossier MicroFolie

Un point sur les projets microfolie est fait.

Deux propositions avaient été initialement réfléchies :

- Une micro folie pour le sud du PETR portée par la 3CT avec une mise à disposition sur la CCMAV
- Une microfolie pour le nord portée par la 3CS avec une mise à disposition pour Cordes sur Ciel et la CC Val 81

Didier SOMEN informe que le bureau de la 3CS ne souhaite pas s'engager dans cette acquisition. Des discussions sont cependant toujours en cours au sein de la Communauté de communes pour valider ou non cette acquisition.

Démission de Didier SOMEN en tant que vice-président du PETR

Didier SOMEN informe les membres du conseil qu'il souhaite démissionner de sa fonction de vice-président du PETR au prochain conseil. Cette démission fait suite à la décision, évoquée lors du conseil syndical du 30 mars 2022, de se retirer progressivement du PETR pour laisser la place à de nouveaux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

**Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER**

**La secrétaire de séance,
Myriam VIGROUX**